« Éducation & pédagogie » : au cœur de notre métier

La priorité donnée à l'école par le Président de la République et la volonté exprimée par le ministre de l'Éducation nationale de dialogue social nécessitent que notre organisation prenne toute sa place pour exposer les valeurs qu'elle défend et porter les réflexions riches et abouties lors de notre congrès de Lille. Parce que les questions d'éducation et de pédagogie sont au cœur de notre métier et de notre réflexion, et leurs évolutions fondamentales pour l'encouragement, la valorisation et la réussite des élèves, notre commission sera portée par deux secrétaires nationaux entourés pour chacun d'eux de membres du bureau national.

Isabelle Bourhis

Éric Krop

L'après-congrès de Lille est marqué par la volonté du nouveau ministre de l'Éducation nationale de montrer de nouvelles perspectives de dialogue social pour installer la réflexion sur le projet de refondation de l'école. Le débat en Conseil supérieur de l'Éducation du 8 juin 2012 autour du calendrier scolaire 2012/2013 témoigne de cette nouvelle approche. Portée par la FCPE, la demande d'allongement des congés scolaires d'automne à deux semaines, permettant un meilleur équilibre entre les semaines de travail et de repos des élèves, lors du CSE du 8 juin, a été prise en compte et discutée lors du CSE du 28 juin, recueillant alors un avis favorable auquel s'est associé le SNPDEN-UNSA. Notre organisation a néanmoins attiré l'attention de tous sur la difficulté d'un certain nombre d'établissements assurant des cours le mercredi après-midi pour rattraper deux demi-journées, ce qui l'avait conduit, dans un premier temps, à une certaine réserve en raison du caractère un peu précipité des modifications.

Un Conseil supérieur de l'Éducation exceptionnel s'est tenu le 5 juillet 2012 sur le projet de refondation de l'École de la République. Cette volonté avait été exprimée par Vincent Peillon lors du CSE du 8 juin 2012.

C'est dans ce cadre que le SNPDEN-UNSA portera les mandats auxquels notre riche et dense réflexion du congrès de Lille a abouti. Cette richesse et cette densité ne sont pas seulement liées aux heures de travail en séance de la commission « éducation et pédagogie » et de l'ensemble des congressistes mais aussi à l'importance et la pertinence des réflexions menées dans les académies auxquelles tous nos adhérents sont associés. C'est un point fondamental et particulier à notre organisation qui nous permet de nous appuyer sur notre expérience de terrain, pour réfléchir, sans dogme mais en référence aux valeurs qui nous unissent, à une organisation nouvelle de notre système éducatif. Celui-ci devra permettre à tous les élèves de mieux réussir et de trouver dans l'école un réel épanouissement, sans que leur parcours scolaire ou leur niveau de réussite ne soit déterminé par leurs origines sociales. L'école et bien évidemment les politiques publiques doivent converger pour que l'atteinte de ces objectifs progresse ; ce sera dans cette direction et sans relâche que porteront toutes les interventions de la commission « éducation & pédagogie » dans le mandat qui s'ouvre.

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

La priorité que nous porterons concernera la formation de tous les élèves au socle commun de connaissances et de compétences et le réseau autour de l'école du socle qu'il faut construire. Le

premier degré et le collège doivent s'inscrire dans une nouvelle articulation pour permettre de garantir à chacun, au terme de la classe de troisième, les acquisitions qui lui seront indispensables, quel que soit le parcours envisagé. C'est déjà dans ce sens que nous venons d'être entendus par la Cour des Comptes et que nous avons également exprimé notre souhait d'abolir les procédures actuelles d'orientation en fin de troisième, dont la sélection, l'insatisfaction et la lourdeur ne peuvent nous satisfaire, au profit d'un système transparent et mieux adapté à la construction par l'élève et sa famille d'une orientation.

UNE MEILLEURE MIXITÉ SCOLAIRE ET SOCIALE

Une nouvelle organisation de notre système d'enseignement doit systématiquement rechercher une meilleure mixité scolaire et sociale dans les établissements et soutenir absolument les territoires socialement fragilisés par une politique claire et partagée de l'éducation prioritaire. Elle doit aussi permettre de réduire les sorties du système scolaire sans qualification, notamment par une prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, et favoriser l'accueil des élèves handicapés dans de bonnes et réelles conditions d'inclusion.

DIVERSIFIER LES PARCOURS

Les établissements publics locaux d'enseignement doivent être encouragés et accompagnés pour leur permettre de proposer des parcours divers qui ne relèvent pas uniquement de la formation initiale sous statut scolaire. Le besoin est aujourd'hui de développer l'apprentissage public dans nos établissements afin d'apporter aux jeunes qui s'y engagent de solides garanties de formation et de suivi. La formation continue, dont l'actuel projet de transformation des GRETA en GIP a provoqué un rejet unanime des organisations syndicales largement relayé par les Assises nationales qui se sont tenues en juin 2012, doit être repensée pour que le service public, par le biais de ses EPLE, apporte à tous types de populations, et particulièrement les plus fragiles, à tous les territoires, une organisation adaptée aux besoins de formation dans notre pays.

L'ARTICULATION LYCÉE-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La progression des réussites en enseignement supérieur ne pourra s'obtenir que par une articulation forte et structurée entre les lycées et les universités, ce que nous avons nommé Bac - 3/Bac + 3 et largement relayé par d'autres acteurs. Les questions pédagogiques ont un rôle fondamental dans la manière dont on apprend aux élèves à gagner en autonomie, en responsabilisation notamment dans leur évaluation et leur recherche. Les coopérations pédagogiques entre les lycées et les universités méritent d'être installées pour chaque territoire sous l'impulsion forte des recteurs. Les bacheliers professionnels, en cohérence avec les textes largement soutenus par le SNPDEN-UNSA, doivent être accompagnés dans leur volonté de poursuite d'études. Certaines académies ont affiché des politiques volontaristes dans

ce sens ; leurs expériences méritent d'être communiquées et élargies.

REDÉFINIR LES MISSIONS ET LES FORMATIONS DES PERSONNELS

L'ensemble de ces évolutions nécessitent une redéfinition des missions des personnels et de leur formation. Si nous ne contestons pas l'exigence du niveau scientifique attendu dans la formation universitaire des enseignants, les approches pédagogiques, la connaissance de l'environnement de travail en EPLE et la sensibilisation aux processus de développement de l'enfant et de l'adolescent, aux études sociologiques de notre système éducatif, constituent des éléments fondamentaux de la formation. L'évaluation des enseignants, dont l'action est étroitement liée au contexte de l'établissement scolaire, nécessite la mise en place d'un dialogue social avec les organisations syndicales représentatives ; fort de son mandat de congrès, notre organisation prendra toute sa place dans ces échanges.

C'est dans ce sens que le SNPDEN-UNSA apportera sa contribution au projet de refondation de l'École républicaine. La priorité accordée à l'Éducation nationale s'inscrit dans un équilibre des moyens de la Fonction publique. Cela nécessite de nous montrer très précis quant aux moyens qui nous paraissent incontournables et surtout nous imposent un devoir d'efficacité eu égard aux autres secteurs de la Fonction publique qui seront de fait solidaires des efforts portés dans l'Éducation nationale. Certaines évolutions que nous défendons ne sont d'ailleurs pas liées à une augmentation systématique de moyens mais à une refondation notamment de la scolarité obligatoire autour d'un objectif de formation juste, équitable et nécessaire à notre économie. ■

Isabelle BOURHIS
Secrétaire nationale
« Éducation & pédagogie »
Isabelle.bourhis@ac-creteil.fr

Eric KROP
Secrétaire national
« Éducation & pédagogie »
krop.eric@gmail.com

Les membres de la commission « éducation & pédagogie »

Isabelle Bourhis

Éric Krop

Rodolphe Échard

Lysiane Gervais

Serge Guinot

Corinne Laurent

Véronique Titeux

Sylvie Pénicaut

Principe pour l'élaboration d'une politique éducative d'établissement

Le rapport de mai 2011 conduit par l'IGEN (Inspection générale de l'Éducation nationale, rapport n° 2011-049), sous la direction de Pierre Saget, présente le cadre, les objectifs et les obstacles à l'élaboration de la politique éducative par les établissements du second degré. Il propose également, à la fin du rapport, un protocole d'élaboration et d'observation de la politique éducative d'établissement, véritable mode d'emploi au service des personnels du second degré.

La mise en œuvre de cette politique a pour cadre le *Code de l'éducation* qui, dans son article L.111.1, précise qu'« outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Ces valeurs sont bien sûr celles édictées par le Préambule et l'article premier de la Constitution : liberté, égalité, fraternité, laïcité, égalité entre les hommes et les femmes, mixité, refus de toutes les discriminations. L'article L.111.1 précise encore : « Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs ».

La politique éducative concerne donc toute la communauté éducative et son application doit être prise en charge par l'ensemble des personnels de l'établissement. Chaque projet d'établissement doit en fixer les priorités à partir d'un diagnostic partagé qui tient compte de la diversité des contextes.

LES MISSIONS DE CHACUN D'ENTRE NOUS

Le chef d'établissement, en premier lieu, est « responsable de l'unité éducative » autant qu'il est le premier responsable pédagogique. C'est lui qui impulse cette politique d'établissement en favorisant les temps d'élaboration et de concertation de la politique éducative, notamment en conseil pédagogique, qui régule les sanctions dans le respect des règles de droit et qui soutient toutes les initiatives visant à valoriser le sens de l'autonomie et de la responsabilité des élèves.

Les responsabilités des CPE aussi s'inscrivent dans ce sens dans la mesure où ils participent au respect des règles de vie et du droit et assurent le suivi des élèves. Mais, en dépit de ce que l'on pourrait parfois croire, ils ne sont pas seuls à avoir ces missions.

La circulaire du 23 mai 1997 stipule que chaque enseignant « participe à la cohérence éducative au sein de l'équipe enseignante », que « ses attitudes, son comportement sont une référence pour l'élève ». L'arrêté du 12 mai 2010 indique la même direction en ce qui concerne la formation civique et sociale des élèves, assurée par les enseignants, qui contribuent à « faire comprendre et partager les valeurs de la République ». Cette dimension éducative de la mission des enseignants est essentielle aux yeux du rapporteur. En effet, la défaillance de cette mission entraîne de fait un cloisonnement entre le pédagogique et l'éducatif, obstacle à la réalisation d'une politique éducative. Combien d'élèves sont exclus de cours pour des raisons qui pourraient être réglées autrement que de priver l'élève des apprentissages ? Combien d'élèves se retrouvent à la vie scolaire sans travail à faire et sans qu'un rapport d'exclusion soit rédigé, permettant d'envisager par la suite sereinement le problème posé en classe, de façon collective et cohérente (professeur, CPE, famille, direction, autres), la vie scolaire étant alors considérée par nombre de nos collègues comme « un service

dédié au maintien de l'ordre et de la discipline » ? Ces dernières années, moult études, on le sait, ont montré l'effet « établissement » sur les résultats et les réussites des élèves : un environnement propice au travail, des évaluations claires et expliquées, un sentiment de justice et d'écoute ; l'exemple des adultes à appliquer les règles communes favorise la sérénité des établissements et la mise au travail de chacun.

À cette mise en œuvre collective d'une politique éducative sont évidemment associés les professeurs documentalistes, les COP, les autres personnels, les élèves et leurs parents.

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Elle concerne tous les élèves. Le rapport rappelle le rôle de plus en plus prégnant de l'école sur le plan éducatif qui, de nos jours, pèse autant que celui de la transmission des connaissances : actes d'incivilité, de violence, absences et retards sont en augmentation et ne concernent pas nécessairement les élèves issus de milieux défavorisés. Agir sur ces facteurs de façon collective permet de créer les meilleures conditions possibles d'apprentissage et, à terme, d'en faire un adulte « éclairé ».

Or, les élèves viennent souvent à l'école uniquement pour acquérir des connaissances et pas pour s'investir dans les activités et les instances. C'est, pour le rapporteur, le second obstacle à la réussite d'une politique éducative. Il encourage les établissements à participer à la formation civique des élèves en les mobilisant sur des « enjeux réels » de représentation pour amener le plus grand nombre d'entre eux à s'engager dans des activités éducatives par la formation, pour atteindre petit à petit des objectifs de responsabilisation et d'autonomisation des jeunes.

Enfin, le troisième et dernier obstacle à la réussite d'une politique éducative concerne la question des fondements de l'autorité. Pierre Saget rappelle que l'autorité au sens traditionnel du terme est aujourd'hui remise en cause unanimement. L'école, comme beaucoup d'autres institutions, postule le respect de l'« égale dignité de tous les êtres humains ». A partir de là, la relation d'autorité dans l'école ne peut se baser aujourd'hui que sur la connaissance que les adultes ont du monde, de la culture, des valeurs et des lois (Hannah Arendt in « crise de l'éducation »). Autrement dit, l'autorité de l'adulte ne peut s'imposer que si elle est porteuse de sens pour l'élève qui va ainsi y trouver de l'intérêt et la respecter.

Les recommandations pour l'élaboration d'une politique éducative proposées par l'inspecteur général Pierre Saget ne sont pas nouvelles ; on les connaît tous depuis longtemps. Pourtant, rares sont les établissements où leur mise en place est effective et évidente. Aussi ce rapport présente l'énorme avantage de faire une analyse synthétique de la réalité du terrain. Surtout, la dernière partie appelée « Protocole » est un guide simple et enthousiasmant qu'il faut recommander à chaque collègue d'aller consulter afin de mettre en pratique sa propre politique éducative.

Pour résumer, l'élaboration d'une politique éducative doit mettre en œuvre trois idées fortes pour réussir :
- une politique éducative imbriquée à un politique pédagogique, les deux réunies autour du projet d'établissement,
- une forte participation des élèves aux activités éducatives et aux instances de l'établissement,
- une approche commune et concertée de toute la communauté éducative sous l'impulsion de l'équipe de direction. ■

snpden
Lysiane GERVAIS
Bureau national
ly.gervais@yahoo.fr

La voie professionnelle

Deux rapports de l'inspection générale viennent d'être publiés. Le premier, élaboré en février 2011 [1], fait partie des 17 rapports « exhumés » récemment par le ministère de l'Education nationale ; le second est intitulé **Suivi de la rénovation de la voie professionnelle : la certification intermédiaire*****. Ces documents viennent corroborer les constats que nous faisons sur le terrain au moment où la première génération du bac pro en 3 ans (après les académies expérimentales) vient de se présenter à l'examen.***

La rénovation de la voie professionnelle a profondément modifié le paysage des lycées professionnels ; elle a surtout contribué à transformer la perception des élèves et de leur famille : la nouvelle architecture du bac pro lui confère une égale dignité avec les formations générales et technologiques et le passage de la scolarité de 4 à 3 ans l'a rendu plus attractif.

Néanmoins, ces progrès restent fragiles et demandent encore toute l'attention des différents acteurs au niveau des établissements dans la construction des parcours des élèves et de leur suivi mais également au niveau des actions d'information et d'orientation auprès des collègiens, de la carte académique des formations, du suivi par les corps d'inspection des équipes pédagogiques et des possibilités offertes de formation post-bac. Il est également nécessaire que les moyens soient au rendez-vous et que les dotations respectent les grilles horaires publiées en février 2009.

Le passage à 3 ans d'un baccalauréat qui affiche les mêmes exigences que les diplômes précédemment attribués à l'issue de 4 années d'étude ne s'est pas fait sans difficulté. Certes, de nombreuses répétitions émaillent les programmes de la seconde année de BEP et celle de la première année de bac pro et certains élèves, lassés, quittaient le système avant d'obtenir leur bac pro. Aziz Jellab, professeur à l'université de Lille 3 [2] écrivait, en septembre 2009, que la généralisation du bac pro en 3 ans « répare une injustice à l'égard des élèves qui gagneront ainsi une année dans leur parcours scolaire ». En fait, c'est la conception même du dispositif qui a été modifié : on n'accueillait en bac pro que la moitié des élèves issus de BEP, faisant ainsi une sélection drastique en limitant le nombre d'élèves qui présentaient le bac.

Le rapport de l'inspection générale note que l'augmentation des flux vers la seconde générale et technologique à la rentrée 2010 ne s'est pas fait au détriment de la voie professionnelle : « En effet, celle-ci semble capter des jeunes qui auparavant redoublaient ou quittaient le système scolaire ».

Le LP continue à accueillir principalement des jeunes de milieux populaires, souvent attirés par une sortie rapide vers la vie active tout en concilliant l'aspiration des familles à l'obtension d'un diplôme. La plupart des élèves orientés en LP ont connu des difficultés scolaires au collège et leur orientation en lycée professionnel s'est faite souvent par défaut. Le lycée professionnel est alors confronté à la lourde tâche de réconcilier l'élève avec l'école et de faire d'une « orientation subie », essentiellement liée aux résultats scolaires, une « orientation acceptée » qui se transforme en un projet professionnel.

C'est un enjeu considérable d'autant plus difficile que nos élèves arrivent au lycée professionnel de plus en plus jeunes (14-15 ans) et qu'il a fallu à ce titre totalement revoir notre façon d'appréhender les PFMP et nos rapports avec les entreprises qui accueillent nos élèves.

UNE AUTONOMIE RENFORCÉE DES ÉTABLISSEMENTS

Les nouveaux textes officiels et grilles-horaires laissent de par leur conception une réelle autonomie aux établissements qui peuvent jouer sur la répartition des heures complémentaires pour diversifier les approches pédagogiques. Les répartitions font ainsi l'objet d'un travail de réflexion au sein de l'établissement en fonction des publics accueillis, des ressources locales et de l'environnement de l'établissement. Le conseil pédagogique peut jouer un rôle particulièrement intéressant : c'est un levier incontournable pour créer une dynamique au sein du lycée. On constate bien trop souvent que ces heures complémentaires ne sont vécues que comme des heures de dédoublement sans réelle réflexion sur les possibilités de mettre en œuvre une pédagogie différenciée.

Néanmoins, on observe aussi des avancées significatives avec la constitution de groupes de compétences en langue ou d'autres formes d'organisation. La mise en place des heures complémentaires est étroitement liée à celle de l'accompagnement personnalisé ; ces dispositifs sont les variables sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour construire avec les élèves des parcours de réussite. Les inspecteurs généraux dans leur rapport parlent de « bouillonnement », « tâtonnements » et de « focalisation sur les difficultés scolaires ». « Bouillonnement car, dans chaque lycée professionnel, l'accompagnement est au cœur des échanges, même là où sa mise en place peine encore. Tâtonnement car, dans cet ensemble des possibles, on fonctionne par touches successives, essais, erreurs et ajustements : quasi généralisation de phase d'accueil et de diagnostic, mise en barrettes des horaires d'accompagnement personnalisé, intégration dans les horaires des élèves et des professeurs, offre de

modules afin de répondre aux besoins… mais on se limite le plus souvent au traitement de la difficulté scolaire, déconnecté du projet de l'élève, le lien entre le diagnostic, sa traduction en besoins des élèves et les contenus proposés aux élèves pouvant être très lâche ».

La réussite de la réforme de la voie professionnelle tient en grande partie dans la réussite de ces dispositifs mais nous nous appuyons trop souvent sur un nombre restreint de professeurs motivés et volontaires. De plus, nous nous sommes heurtés, la plupart du temps, à des dotations insuffisantes, notamment à la rentrée 2010, avec la mise en place de la réforme du lycée général et technologique à laquelle nombre de recteurs ont donné la priorité.

30 académies = 30 ministères : c'est bien cette situation que le SNPDEN a dénoncé avec force mobilisations exemplaires dans chaque académie. On a vu des pratiques très diverses selon les académies : des regroupements de sections de CAP en enseignement général sur des filières très éloignées mettant à mal toute cohérence des enseignements ou encore des prévisions d'effectifs qui *in fine* incitent peu les établissements à garder leurs élèves et organisent de fait la sortie des élèves du parcours scolaire.

Force est de constater que le compte n'y est pas et c'est bien souvent la part réservée à l'accompagnement qui en pâtit. D'une année sur l'autre, nous sommes obligés de détricoter ce qui avait été fait l'année précédente ; mobiliser les équipes devient pour les chefs d'établissement un exercice d'équilibriste et, bien souvent, on désespère ceux qui étaient partants en donnant raison aux sceptiques de tout bord qui ne s'engagent pas, le tout se faisant souvent dans un climat détestable de résorption « du bourrelet », c'est-à-dire de suppression massive de postes.

Le SNPDEN a toujours défendu le CCF mais sa généralisation soulève des questions organisationnelles qui ont reposé sur les chefs d'établissement et les chefs de travaux : nécessité d'un cadrage et d'un accompagnement des équipes, besoin d'aller vers des modalités moins lourdes qui s'intègrent au parcours de formation (alors que la situation actuelle conduit souvent à la multiplication d'épreuves formelles). L'IGEN note que « le goupe enseignement professionnel de l'inspection générale se propose de bâtir, à terme, un projet certificatif ». Il y a urgence à se pencher sur ce dossier.

LES PARADOXES DE LA CERTIFICATION INTERMÉDIAIRE

Il est parfois choquant de constater le zèle avec lequel les formations au BEP ont été supprimées sans que les créations de CAP suffisent à couvrir l'engagement pris de garantir au moins une formation à des diplômes de niveau V dans chaque bassin de formation (dans les filières correspondant aux bacs pros préparés). Il semble qu'en majorité les académies ciblent les CAP sur les publics les plus fragiles pour éviter justement la reconstitution mécanique d'un cycle de formation en 4 ans. Or, si nous avons soutenu la généralisation du bac pro en trois ans, indispensable à l'élévation du niveau de qualification et à une meilleure insertion dans l'emploi, nous avons, dès le début de nos rencontres avec le ministère, insisté sur la nécessité de maintenir des possibilités de parcours en 4 ans avec la création de CAP en 2 ans et de CAP en 1 an et de nécessaires passerelles qui permettent d'éviter les sorties sans solution.

Le paradoxe de cette réforme serait qu'elle augmente le nombre de sorties sans solution.

L'IGEN note que « les craintes d'une inflation brutale du taux de réussite qui aurait discrédité le diplôme ne sont *a priori* pas vérifiées » mais qu'à « l'inverse, une chute brutale du taux de réussite, traduisant une grande fragilisation des parcours, n'a pas été constatée » ; le même rapport précise qu'actuellement 4 élèves sur 5 de terminale ont leur BEP mais qu'en est-il de ceux qui ne l'ont pas obtenu et qui risquent cette année de rater à nouveau le BEP ainsi que le bac ? Il est demandé que la DEPP élabore un tableau de bord de la formation professionnelle pour assurer un réel pilotage. Le SNPDEN sera particulièrement attentif à cet aspect-là au niveau national mais également à l'échelle des territoires. L'IGEN nous livre aussi une réflexion sur une approche plus porteuse de la définition du BEP en tant que diplôme intermédiaire, à la différence du CAP, porteur d'une insertion immédiate, qui pourrait être considéré comme une véritable « propédeutique professionnelle […] non pas dirigées vers une insertion immédiate au poste de travail mais bien plutôt vers un accès à un niveau de qualification supérieur, le baccalauréat ».

Néanmoins, tous nos élèves n'ont pas vocation à préparer un bac pro si nous ne voulons pas accroître le nombre de sortants sans solution. Il faut maintenir un nombre suffisant de CAP pour permettre à chaque élève d'adapter son parcours de formation à ses capacités. L'obtention du CAP peut permettre à certains de se rassurer afin de poursuivre ensuite vers un bac professionnel ; d'autres au contraire pourront à ce niveau se diriger vers l'emploi.

La mise en place conjointe des bacs pros et des CAP pose la question de la carte des formations à l'échelle d'un bassin et, plus largement, à celle d'une académie. Il s'agit de veiller à un maillage du territoire qui permettra à chaque établissement de proposer un panel de formations adaptées, en lien avec les autres établissements et les bassins d'emploi. Nous refusons la concurrence entre EPLE. C'est bien une politique académique de la formation professionnelle qui doit être mise en place et ce travail doit être mené avec les régions en prenant en compte la part de l'apprentissage public. La démarche contractuelle qui préside à la mise en place des contrats de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) est de nature à améliorer l'articulation entre les compétences de l'État et celles de la région pour davantage de cohérence dans l'offre de formation professionnelle.

DES POURSUITES D'ÉTUDES À CONSTRUIRE

L'augmentation du nombre de bacheliers professionnels pose également la question de la poursuite d'études post-bac. Nous constatons un nombre significatif d'inscriptions des élèves titulaires à l'université, avec un taux d'échec assuré, faute de pouvoir accéder à des formations en STS ou en IUT dont l'accès est limité et où ces élèves sont en concurrence avec des élèves titulaires de bac technologique ou général. Une part de l'accompagnement personnalisé en terminal devrait nous permettre de mettre en place des séquences pour les préparer à l'enseignement supérieur : encore faut-il que l'on nous en donne les moyens !

Il faudrait également développer l'implantation de STS en LP qui sauraient s'adapter à la spécificité des publics. Nous aurions ainsi un levier pour accroître de façon significative le nombre d'élèves sortant du système éducatif au niveau licence.

La question du recrutement dans certaines disciplines de la voie professionnelle risque de se poser avec la réforme de la formation des enseignants et l'exigence d'un niveau master.

À la veille d'un grande réflexion sur notre système éducatif, la voie professionnelle doit retenir toute notre attention. De la réussite de sa rénovation dépend l'avenir de nombre de nos élèves. Des adaptations seront nécessaires mais, plus que jamais, nous devons nous battre pour que cette voie de formation soit une véritable filière de réussite. ■

1 Rapport n° 2011-019, février 2011.
2 *Cahiers pédagogiques*, n° 475.

snpden
Catherine PETITOT
Secrétaire générale adjointe
cpetitot@ac-nice.fr